

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Total délégués présents : 36/64		

Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique
Total représentés : 03/64			
Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
Total présents et représentés : 39/64			

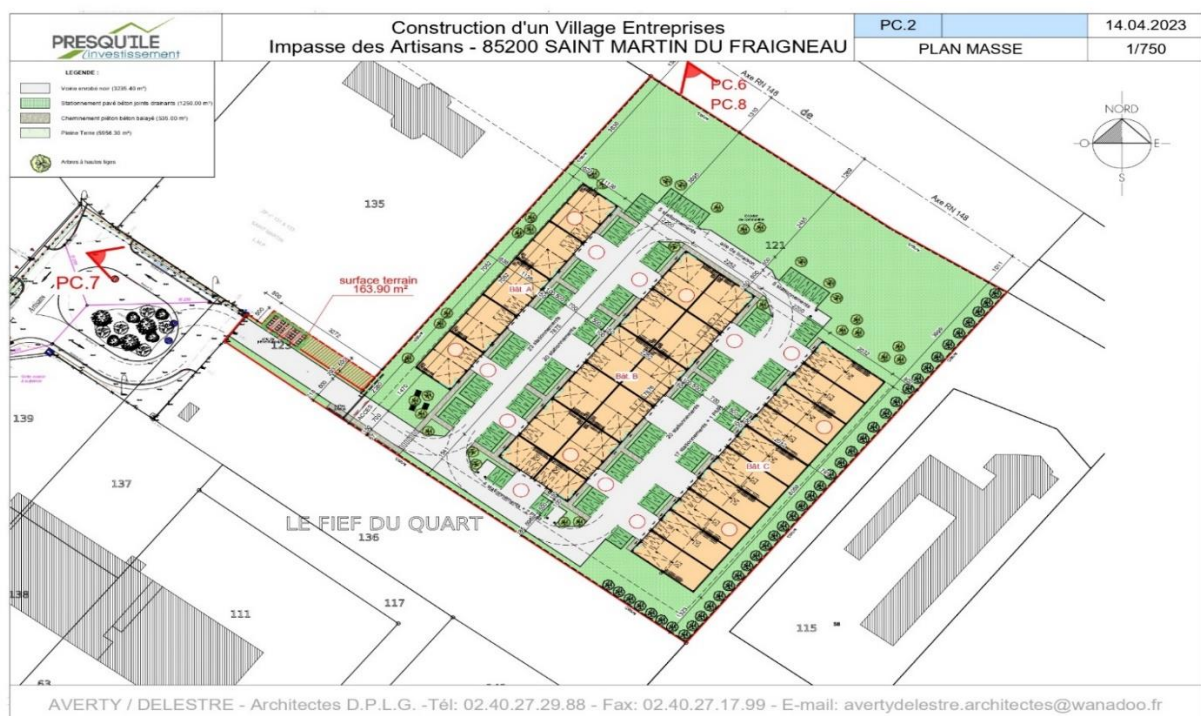
Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : DEMANDE DE RETROCESSION SUR LE TERRAIN DU FUTUR SIEGE DU SMVSA – DELIB N°67 – CS DU 18-09-2023

Le 17 Juillet dernier, le SmVSA a été sollicité par une société d'investissement Presquile, mandatée par VENDEE GRAND SUD pour une demande de rétrocession d'une partie de la parcelle ZP 135 pour une surface de 163,90 m² qui permettrait un accès plus large pour le passage des services de répurgation.

Un projet de construction de 27 cellules artisanales est en cours d'élaboration sur les parcelles qui jouxtent notre parcelle.

En terme de sécurité, l'élargissement de l'accès semble conditionner la faisabilité du projet, bien que le SmVSA n'en n'ait pas la certitude.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à :

- N'est par précaution pas favorable à cette cession, ayant des projets d'extension de son terrain.
- Néanmoins, en concertation avec la Communauté de Communes, il ne souhaite pas non plus bloquer la création d'un village d'entreprise.
- Autorise le président à signer la vente sous réserve que soit apportée la preuve que sans cette cession la faisabilité du projet est définitivement compromise.
- Le cas échéant, attend une proposition financière de Presquile.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#